DUEL CELEBRE

ENTRE

DEUX SOUVERAINS.

Hôtel dévasté par dix mille SOUVERAINS.

Officier général baigné par cinq cens SOUVERAINS.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE D'UN ROYALISTE.

Un paquet cacheté avec cette subscription : Pour le Comité des Recherches ; *a été trouvé dans une des buvettes de l'Assemblée nationale. Un bon Citoyen ne doit rien porter à cette infernale Institution. Nous avons ouvert le paquet, et trouvé dedans les Lettres suivantes. Elles nous ont paru plus propres à amuser le Public qu'à occuper la nouvelle* Inquisition.

DUEL CÉLÈBRE

ENTRE

DEUX SOUVERAINS.

LETTRE PREMIERE.

De M. Quillermie à M. de Clause.

MESSIEURS de Castries et de Lameth se sont battus. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Le dernier a eu le bras percé. C'est sa faute, s'il n'avoit pas paré, le coup portoit au cœur, et le fer se cassoit. La blessure n'est pas dangereuse ; cependant le club des Jacobins prendra un espèce de deuil. Il n'est pas toujours nécessaire que la mort invite à rendre ces sortes d'honneurs à un grand-homme. Cette anectode a montré combien les principes du Comte de Mirabeau sont sages. S'il en avoit cru le vieux Chevalier d'Ambly, il seroit maintenant dans son lit ou à Clamart ; au lieu qu'il brave, de la tribune, les *Lautrec* et les

Bon Vouloir. Il traite ses adversaires comme ses créanciers, et prend avec eux des *ajournemens indéfinis*. Il a démontré, que s'il s'étoit battu avec un, sur vingt, de ceux qui ont attaqué sa probité, sa bravoure, ses propriétés oratoires, son corps seroit comme son visage.

M. de Lameth qui n'est ni éloquent, ni utile à la chose publique ne se permet pas les *ajournemens*, et se bat quand on l'en prie. De cette façon il sert mieux qu'à l'Assemblée.

Je ne vous dirai pas si c'est le Général, le héros des Annonciades, ou le Législateur de l'armée française; si c'est celui qui vouloit soulager M. de la Fayette, et prendre ses fonctions pour deux ans, ou son frère; si c'est le persécuteur né des Ministres du Roi, de la Cour même; ou si c'est le héros américain; le Lameth du moment est fier, insolent, sec, ingrat, verbeux, et comme de juste, a toutes les prétentions de la médiocrité. Tout cela ne vous aidera peut-être pas à savoir lequel c'est; aussi ne trouverai-je pas cela fort utile; attendez, j'apperçois de ma fenêtre un Fort de la halle, je vais lui demander lequel c'est.

LETTRE II.

De M. de Foucaud à M. d'Escars.

VOus êtes parti, mon ami, la veille d'une scène piquante. Le *bon Peuple* s'est encore permis une petite gaîté. Samedi 13 Novembre, il a dévasté, pillé l'hôtel de Castries. Cet acte de justice étoit à l'honneur du vertueux Charles Lameth, blessé dans un combat particulier par M. de Castries. Cette opération est plutôt une leçon à l'Aristocratie qu'une violence, et si vous êtes instruit des circonstances, vous conviendrez avec moi qu'il est difficile de mettre plus d'honnêteté dans une affaire de ce genre.

D'abord on a prévenu les préposés à l'ordre public, que s'il y avoit un coup de fusil de tiré, les têtes du Peuple en répondoient, c'est-à dire celle de MM. *Bailly et la Fayette*. Ensuite, défense expresse de rien emporter dans ses poches, ni lit, ni commodes, ni marbres, ni chaises longues etc. Enfin ordre positif à tous les acteurs de supprimer les torches incendiaires, les assassinats, et de ne jetter par la fenêtre que les glaces, les pendules, M. de Castries, les tableaux et

les porcelaines. On a donné aucun ordre pour les Assignats, c'est un papier national.

Tout a été ordonné comme vous voyez avec un sang-froid admirable, et par des gens exercés à ces glorieuses entreprises. Une heure et demie après le signal donné, a paru M. de la Fayette, non à la tête de son armée, mais avec une simple garde d'honneur de vingt-cinq hommes. Il n'a vu dans cette orgie que l'intention philosophique du Peuple d'abolir les duels, et s'en est retourné paisiblement, pour voir si la leçon étoit générale où si elle se bornoit à la famille de Castries.

Est survenu ensuite M. Bailly qui, d'un air paterne considérant les débris de la fête, a représenté au Peuple que la Loi ne permettoit pas précisément de faire de semblables visites; mais voyant qu'on ne l'écoutoit point, il est revenu chez lui pour commander une Proclamation.

Après ce premier appareil, on a convoqué une assemblée à la Maison de Ville. On s'est félicité de ce que le bon Peuple avoit bien voulu s'en tenir à un seul hôtel, et de ce qu'il n'avoit pas joint à ce déménagement précipité, l'enlevement des effets. Un Avo-

cat a observé que cette saisie mobiliaire péchoit par la forme; mais M. Danton beuglant la parole, a dit :

MESSEIGNEURS ET CONFRÈRES

" Ce n'est point à nous à examiner la dilapidation qui nous est dénoncée. Le Peuple l'a jugée nécessaire, et le Peuple est SOUVERAIN, et du tems même qu'il ne l'étoit pas, *vos populi*, *vox Dei*. Il l'a pu, il l'a dû, il l'a noblement exécuté. Que voulez-vous de plus ? Le Peuple en a eu le droit. Celui qui nomme les Juges est certes au-dessus de son ouvrage; celui qui fait les lois, est le maître de les interpréter. Or, peut-on nier que tous les jours, les galeries du Manège ne décrètent les Lois ? Que la populace électrice, ne crée les Tribunaux ? Il a donc pu se nommer lui-même, et s'étant une fois constitué, il s'est érigé en *Tribunal de cassation*.

Le Peuple l'a dû, il nous a entendu dénoncer les Ministres et demander leur renvoi. Pouvoit-il épargner l'hôtel d'un ex-Ministre fugitif. Du moment que cette haute résolution a été décidée, il a voulu montrer que

rien ne déshonoroit, quand il s'agissoit de la Loi, et s'est rendu lui-même exécuteur de ses sentences. Ne voit-il pas tous les jours le premier Tribunal qu'il a créé, faire la loi, juger si elle est enfreinte, et punir à la barre le délinquant.

Mais quelle noblesse dans ces exécutions! des billets de caisse s'offrent à ses yeux, il les déchire; vos assignats, il les méprise; un paté, Messieurs, oui Messieurs, un paté frappe et tente tout à la fois ses sens fatigués, il le dédaigne. La cave même n'a nul empire sur ce démembrement du pouvoir législatif. Ah! si cet exemple eût toujours été suivi.... Mais je m'écarte de mon sujet. J'y rentre. Trois des Membres s'émancipent un moment, et trahis par une funeste habitude, ils déplacent quelques bijoux aristocratiques. Eux-mêmes à l'instant sont dégradés de démocratie; à cette sévérité, Messieurs, reconnoissez le Peuple, juste même dans ses écarts patriotiques. „

Ce discours est universellement applaudi. l'impression en est ordonnée; et tout de suite on décrète, en vingt-quatre articles, qu'il sera faite une députation *au Peuple vengeur* pour le remercier de ce grand exemple; qu'on

battra cinq cens médailles en Lozanges pour être distribuées aux *volontaires de Castries*; qu'il sera donné un grand bal aux Champs Elysées avec illumination en mémoire de ce beau jour; que l'Assemblée nationale sera priée d'y faire envoyer six danseurs.

Voilà, mon cher ami, comme nous avons ouvert le carnaval; ce n'est vraisemblablement que le prélude. Je vous apprendrai les autres scènes. Il ne me reste que le tems d'écrire uu mot au Maréchal qui sera enchanté d'avoir pu un instant amuser le bon Peuple.

LETTRE III.

De M. de Foucaud à M. de Castries.

Je n'ai qu'un moment pour vous apprendre, M. le Maréchal que le Peuple vous a mis au rang des grands Martyrs de la révolution. Votre Hôtel fait vraiment pitié. Tout est détruit, et ressemble aux galetas de ceux qui sont venus le visiter. On eu beau leur dire que vous étiez l'ami de leur soutient (M. Necker); une Ministre retiré dès le commencement des troubles; que les Anglais étoient fort mécontens de la manière dont vous aviez conduit la Marine, tout a été inutile; ils ont voulu, non piller, non voler, non s'approprier, quoique votre Hôtel leur appartînt, comme l'Abbaye Saint-Germain; mais détruire, saccager, piler, briser, déchirer, disloquer tout ce qu'ils ont eu sous la main. Je vous conseille d'écrire à l'Assemblée nationale, et de mettre votre indemnité au rang des dettes publiques. L'Assemblée est équitable, et ne flatte jamais les passions du Peuple. Le moins que vous puissiez espérer est d'être traité comme MM. de Rioms, de

la Luzerne, de la Tour du Pin. Elle est toujours de sang-froid. On n'a rien à craindre d'un corps qui a blanchi, MM. d'Orléans et de Mirabeau.

Adieu, M. le Maréchal, j'oubliois de vous dire que MM. de Lameth se sont fait écrire chez vous le 13 au soir. Ils doivent vous avoir écrit pour vous dire, qu'ils ont pris infiniment de part à cet évènement.

P. S. Le bon Cornuel me prie de vous envoyer ce qu'il appelle sa supplique. L'adresse est conforme au nouveau style.

LETTRE IV.

D'un Tapissier à M. de la Croix, ci-devant Castries.

QUOIQUE nous soyons tous égaux, je n'ai pas oublié, M., que vous m'avez mis dans le chemin de la fortune, dans le tems comme dit la chanson, que vous étiez ce que vous n'êtes plus, et que je n'étois pas ce que je suis. Je suis donc Cornüel Tapissier, vous demandant la préférence pour remeubler votre hôtel qui a été hier mis a nu. Nous étions dix mille braves gens dans la rue de Varennes. Glaces, tapisseries, fauteuils, rideaux tout a été en pièces. Les porcelaines, les lustres, les pendules voloient en l'air ; jamais on n'a vu un spectacle aussi beau. J'ai assisté à bien des ventes, mais aucune n'approchoit de ce que j'ai vu hier. Ce n'étoit pas à vous, M., qu'on en vouloit, mais on étoit un peu monté contre M. votre fils qui avoit blessé l'ami du Peuple, avec une épée empoisonnée qui fait mourir sur le champ celui qu'elle touche.

Je n'ai pas à me reprocher d'avoir fait le

plus petit mal, et si j'ai assisté à l'oppération patriotique, c'est qu'on est aujourd'hui mal vu dans son district quand on veut faire le prude, le pédant. On vous traite d'Aristocrate. Mais vous ne confondrez pas un spectateur innocent avec une jeunesse inconsidérée qui ne demande que playe et bosse. Il y a plus d'un an que nous n'avons pas vendus pour 1000 livres, et c'est nous qui sommes victimes de la révolution. On nous fait espérer pour cet hyver quelque peu de travail. Cela sera bien heureux, car tous les Hôtels sont à vendre, et non à meubler. Il est vrai qu'il va se former quelques bonnes maisons à la Municipalité, mais ils ont beau faire, cela ne vaudra jamais la Noblesse, quoiqu'il y ait d'honnêtes gens par-tout.

Je suis avec estime,

MONSIEUR,

CORNUEL, citoyen actif.

LETTRE V.

De M. Guillermie à M. de Clause.

QUOIQU'ON en dise, mon ami, j'apperçois un grand progrès dans l'épurement des mœurs. Il y a un an qu'on pendoit, maintenant on se contente de sausser dans l'eua un galant homme; on brûloit les Châteaux, aujourd'hui on les démeuble. Cette réflexion est venue à propos de M. d'Aymar qui, se promenant dans le Palais-Royal, et voyant les Motionnaires tenant séance, s'avise de demander quel est l'ordre du jour; on lui dit qu'il s'agit d'appliquer le premier appareil à la blessure de M. de Lameth. Il répond que c'est bien du bruit pour un si petit sujet. Tout de suite on vous hape mon homme, on le juge, il est condamné a entrer six fois dans l'eau jusqu'aux aiselles. Certainement on n'a pas été si doux à Viteaux et à Valence (1). Et le Peuple se forme, car au fait M. d'Aymar avoit tort. Il ne convient pas de troubler des Souverains dans leur

(1) MM. de Sainte-Colombe et Voisin ont été châtiés plus sévèrement.

Cabinet, et des Juges dans leur Tribunal. Observés que le Peuple est tout, et qu'il a prodigieusement d'affaires dans ce moment. On peut interpréter de plusieurs façons ce mot *sujet*. Ce n'est pas comme Député qu'il pouvoit insulter M. de Lameth, mais comme membre du Peuple. Vous direz que M. d'Aymar est un vieux Militaire, et qu'une épigramme n'est pas un crime. Erreur ; c'est un crime de zèle Nation quand elle tombe sur un démocrate ; on peut arrêter l'Abbé Maury, l'insulter, vendre sa vie, tout cela n'est rien ; mais M. de Lameth, c'est attaquer la constitution vivante et lui donner un coup d'Epée dans le bras, elle n'est pas déjà très-forte, au moindre choc il est à craindre qu'elle ne succombe.

D'ailleurs le lieu ! Autrefois quand il y avoit une justice, et quand on voloit dans son Palais, on étoit pendu sur le champ. Le Palais-Royal est le Palais de notre justice actuelle, ainsi son azile doit être respecté Oui, tout bien pesé, M. d'Aymar a trouvé le Peuple dans un moment d'indulgence.

Si l'on en croyoit certaines personne, le Peuple retourneroit à ses atteliers, et chacun reprendroit son métier. Alors à quoi bon

une révolution. Si l'on ne brûloit plus, si l'on ne pendoit pas un peu, on retomberoit bientôt dans la stagnation de l'ennui, au lieu qu'assassiner quelques riches de tems en tems, délasse, console et fait supposer l'inégalité des fortunes, en attendant les partages agraires, qui sont de toute justice et bien plus pressés que les impôts dont personne ne se soucie,

Adieu MONSIEUR.

FIN.